



La fermeture du collège du Val-de-Vire confirmée

Sans surprise, le conseil départemental, réuni en session plénière, hier lundi, a confirmé son intention de fermer le collège du Val-de-Vire, à Vire Normandie, à la rentrée 2024.

Pourquoi ? Comment ?

Pourquoi le conseil départemental s'est-il réuni hier lundi ?

En décembre 2022, le conseil départemental du Calvados a adopté à huis clos, après intervention des forces de l'ordre, l'hémicycle ayant été investi par des manifestants, des délibérations relatives au projet de fusion des collèges de Vire Normandie, ainsi que sur la double sectorisation de plusieurs établissements. Or, en mars, ces délibérations ont été suspendues par le tribunal administratif de Caen, pour « vice de procédure ».

Le tribunal estimait que l'avis du CDEN (Conseil départemental de l'Éducation nationale), défavorable à ses projets, n'avait pas été communiqué à l'assemblée avant le vote. Afin de « **lever tout doute sur la légalité de la délibération** », l'assemblée départementale s'est réunie de nouveau, hier lundi, pour les examiner. Le président centriste Jean-Léonce Dupont a de nouveau justifié les décisions, par des effectifs et des perspectives démographiques en baisse.

En quoi cette séance était inédite ?

Organisée en plein milieu des vacances, elle s'est tenue dans un contexte particulier : l'accès à l'hôtel du Département a été sécurisé et soumis à accréditations. Des forces de l'ordre ont été postées dans le couloir menant à la tribune de l'hémicycle réservée au public, afin de vérifier les déplacements de la vingtaine de personnes opposées au projet virois, qui avait pris place dans les gradins. « **Vous serez notre voix aujourd'hui** », ont-elles demandé aux élus de l'opposition (Rassemblement de la gauche et de l'écologie) avant le début de la réunion.

Quels arguments ont mis en avant les élus de l'opposition ?

Par la voix notamment d'Édith Heuzé (PS), ils ont avancé plusieurs arguments en faveur d'un retrait de la décision, en particulier le fameux avis défavorable du CDEN, et les nombreuses oppositions qui se multiplient depuis plusieurs mois, aussi bien de parents, d'enseignants ou encore d'élus du secteur de Vire Normandie. Éric Vève (PS) comme Joël Jeanne (PCF) voient dans la position du président du conseil départemental, « **un entêtement alors que le contexte actuel politique est extrêmement tendu** ».

Qu'en dit le maire de Vire ?

Marc Andreu Sabater (Maj Dep), qui n'avait pas pris part au vote en décembre, s'est prononcé contre, hier. Il s'est expliqué avant le scrutin : « **J'aurais préféré que l'on attende de voir les prévisions d'effectifs se confirmer, pour réfléchir sereinement.** » Il demeure cependant convaincu « **qu'un établissement à faible effectif n'est pas forcément bon pour les collégiens** ». Mais il regrette : « **Si l'on s'était laissé un peu de temps, cela aurait permis de renouer le dialogue.** »

Le conseil départemental a-t-il finalement changé d'avis ?

Sans surprise, la modification du recrutement dans les collèges de Vire, entraînant la fermeture du Val-de-Vire à l'horizon de la rentrée 2024, a été confirmée par 35 votes pour, 11 contre (tous les élus de l'opposition plus Marc Andreu Sabater) et 4 abstentions.

Auparavant, 8 amendements au rapport ont été déposés par l'opposition : ils concernaient entre autres des détails sur les aménagements envisagés par le conseil départemental au collège Maupas dans la perspective de la fusion. Un seul (concernant la précision dans le nouveau texte, que la délibération de décembre avait été prise à huis clos) a été logiquement adopté.

Les autres ont été évacués par la majorité, sur proposition de la vice-présidente du conseil départemental, rapporteuse de la commission éducation.

Dans quel état d'esprit repartent les opposants ?

Tous concèdent qu'ils s'attendaient à cette confirmation. Ils n'en demeurent pas moins mobilisés : « **On reste vent debout jusqu'au bout. On est convaincus que cette fusion n'est pas le meilleur pour nos élèves.** » Alors que le tribunal administratif

continue d'examiner sur le fond la légalité de la délibération prise en décembre, ils pourraient de nouveau poursuivre en justice ce nouveau vote.

Nathalie LECORNU-BAERT.



Des forces de l'ordre (au fond) dans les couloirs de l'hôtel du Département à Caen : toutes les précautions ont été prises, hier lundi, pour éviter tout débordement lors du vote concernant la fermeture du collège du Val-de-Vire. Ouest-France